



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 67907

## Texte de la question

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants continue de susciter de vives inquiétudes concernant le devenir des centres IUFM départementaux. C'est dans ce contexte que M. Jean-Claude Lenoir interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des centres IUFM d'Alençon et Saint-Lô, dont la fermeture est annoncée par les administrateurs de l'IUFM de l'université de Caen-Basse Normandie.

## Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, les IUFM sont progressivement intégrés aux universités sous la forme d'écoles internes. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des sites de formation ont été maintenus et sont désormais des sites de formation des universités d'intégration. L'offre, ainsi proposée, permet de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire national tout en prenant en compte sa diversité. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer, à plusieurs reprises, son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité que constituent les IUFM qui ont toute leur place dans la réforme de la formation des enseignants, afin notamment d'assurer la formation professionnelle des étudiants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67907

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 décembre 2009, page 12428

**Réponse publiée le :** 29 juin 2010, page 7324